

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux le six du mois de décembre à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par M. Olivier FOUILLET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du CCAS à Airvault.

16 présents : Maryse BARIGAULT, Brigitte BAUDON, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Gérard CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Gérard GIRET, Cécile GLORIAU, Sylvie JOZEAU, Jean-Claude LAURANTIN, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

Excusés : Pierrette MILLIASSEAU, Françoise RICHARD, Daniel ROBERT

Absent (e) s : Lucienne AUBRY, Micheline REAU.

Secrétaire de séance : Anne Allier

DECISION MODIFICATIVE N°2

Mme la Vice-Présidente expose :

Le résultat déficitaire de l'exercice 2020 d'un montant de 58 192.22 € est venu en diminution de la réserve de compensation du compte 1068668. Le montant total de la réserve de compensation étant de 58 053.96 €, la différence de - 138.26 € devait être reportée au budget 2022 au compte 11968 : Report à nouveau (solde débiteur). Etant donné que ce report n'a pas été effectué, il convient de réaliser la décision modificative suivante.

Délibération n° D 2022-019

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide la décision modificative suivante sur l'exercice 2022 sur le budget annexe M22 :

Section	Groupe	Compte	Observations	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1	11968	Report à nouveau (solde débiteur)	138,26	
	3	778	Produits exceptionnels		138,26
	TOTAL			138,26 €	138,26 €

Pour extrait conforme,

Airvault le 8 décembre 2022

La Vice-Présidente,

Frédérique DRAMBRINE

AR-Préfecture

079-200055671-20221212-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 12-12-2022

Publication le : 12-12-2022

